

Maintenance spécifique au voilures **NERVURES REVOLINE** :

Préambule

La société **NERVURES**, Z.I. Point Sud 65260 SOULOM, assure la conception, la fabrication, l'entretien et les évolutions des voilures de parachutisme haute finesse **REVOLINE**.

A ce titre, la société **NERVURE** se réserve le droit d'imposer, de modifier et d'édicter les règles d'entretien et de réparation propres aux voiles **REVOLINE**.

Le non-respect des ces règles supprime la garantie et enlève toute responsabilité de la société **NERVURES** concernant l'utilisation des voilures **REVOLINE**.

Personnes habilitées :

Toutes personnes à jour de leurs qualifications militaires ou civiles de réparateur de parachute sont agréées par la Société **NERVURES**.

Documents et enregistrements :

Toutes les interventions d'entretien ou de réparation seront obligatoirement répertoriées sur les carnets et/ou documents civils ou militaires de suivi propre à chaque voile. (ANNEXE I)

Conditions de travail :

Les personnes habilitées à assurer l'entretien ou les réparations des voilures **REVOLINE** s'engagent à respecter les règles de travail suivantes :

Disposer d'un local destiné à l'entretien de voile de parachutisme, propre, suffisamment grand, éclairé, à l'abri de l'humidité, protégé contre les rayons ultraviolets, les émanations gazeuses, les produits nocifs et corrosifs ainsi que les rongeurs. La température et l'hygrométrie ne doivent pas permettre la dégradation du matériel.

Outils dédiés à la réparation et l'entretien de voile de parachutisme.

Matières premières (fils à coudre, tissus, suspentes, sangles, galons) validés par la société **NERVURES**.

Périodicité de l'entretien

L'entretien et le contrôle de voile **REVOLINE** est obligatoire au minimum une fois par an ou tous les 100 sauts.

Modes opératoires

- 1- Contrôle des documents

Vérification du numéro de série de la voile, de son carnet ou sa fiche de sauts. Prise en compte des réparations antérieures.

2- Contrôle voilure

Afin de détecter toute dégradation ou usure, l'opérateur assure une inspection visuelle complète et rigoureuse de l'ensemble de la voilure. Une légère tension est exercée sur les zones contrôlées afin de faciliter l'inspection.

Une attention particulière est demandée pour :

- La détection de déchirures ou d'usures sur le tissu des panneaux extradados ;
- La vérification des coutures d'assemblages des panneaux d'extrados (côté extérieur de la voile) ;
- La détection de déchirures ou d'usures sur le tissu des panneaux Intrados ;
- La vérification des coutures d'assemblages des panneaux d'extrados (côté extérieur de la voile) ;
- La détection de déchirures ou d'usures sur le tissu des nervures ;
- La vérification des coutures d'assemblages nervures / extradados, nervures / Intrados, coutures des galons de renforts par l'intérieur de la voile en passant par le bord d'attaque ;
- L'inspection des trous d'évent découpés sur les nervures ;
- L'inspection des goussets d'ancrage des suspentes (déchirures, usures, coutures) ;
- L'inspection des rubans de renfort de bord d'attaque (déchirures, usures, coutures) sur l'intrados, l'extrados et les nervures.
- L'inspection des galons et de coutures de la patte d'attache de la ligne d'extraction (déchirures, usures, coutures) par l'extérieur et l'intérieur.
- L'inspection visuelle et sensitive de l'ensemble du cône de suspente (dégradation usure et couture). Aucune tolérance d'endommagement de la suspente de commande au point de $\frac{1}{2}$ frein. Surveillance particulière de la suspente de frein haute intérieure lovée dans un élastique lors du pliage.
- L'inspection du glisseur (tissus, sangles, coutures, œillets métalliques).

3- Mesures de la symétrie des suspentes

Élévateurs attachés à un point fixe, l'opérateur met en tension les suspentes et vérifie par symétrie les suspentes de chaque rang des demi voiles droite et gauche. L'écart admissible est de 2cm maximum pour le cône de suspentes et le cône de freins.

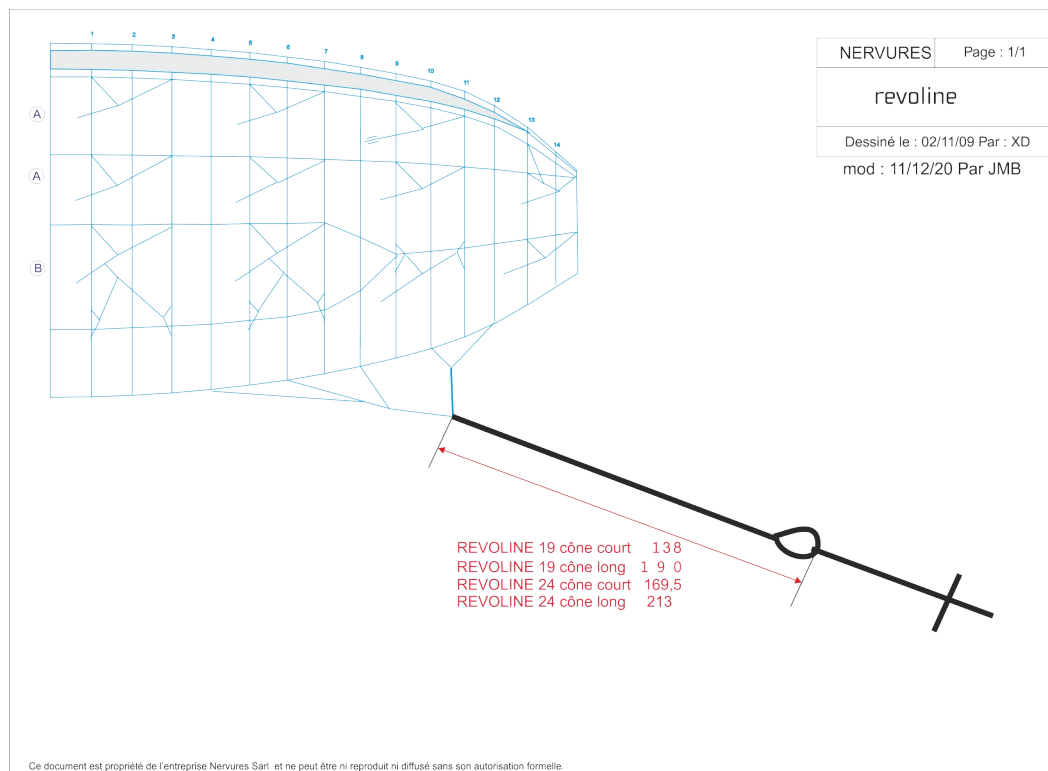
4- Mesure de la longueur des suspentes principales de commande

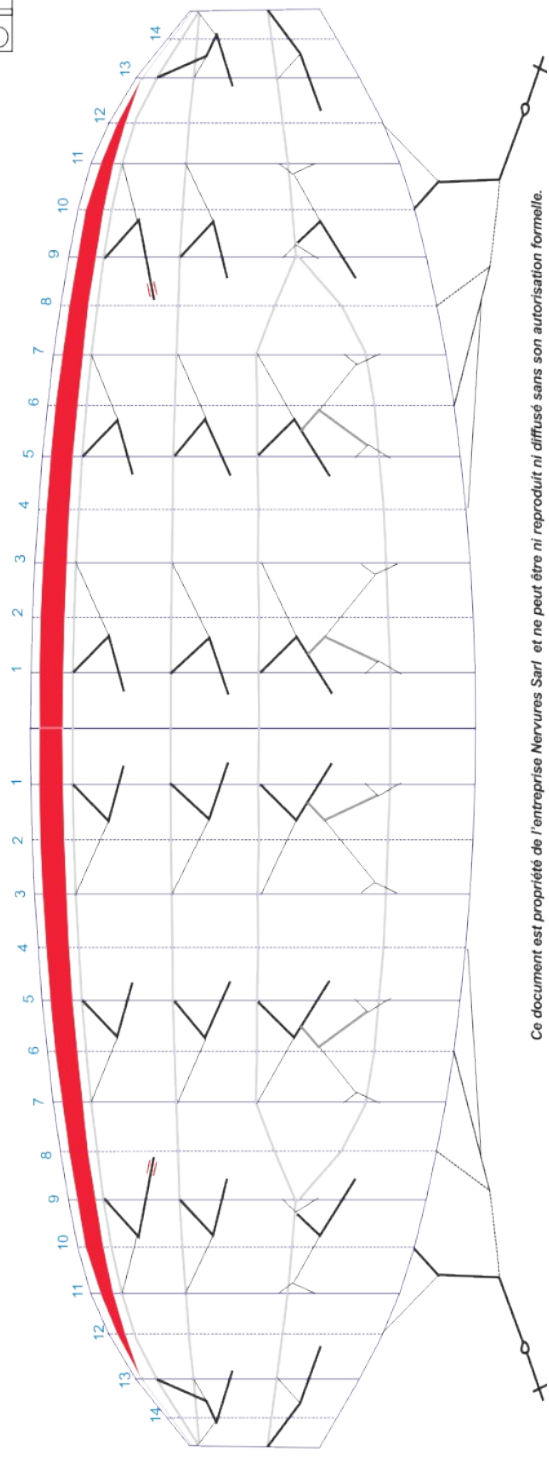
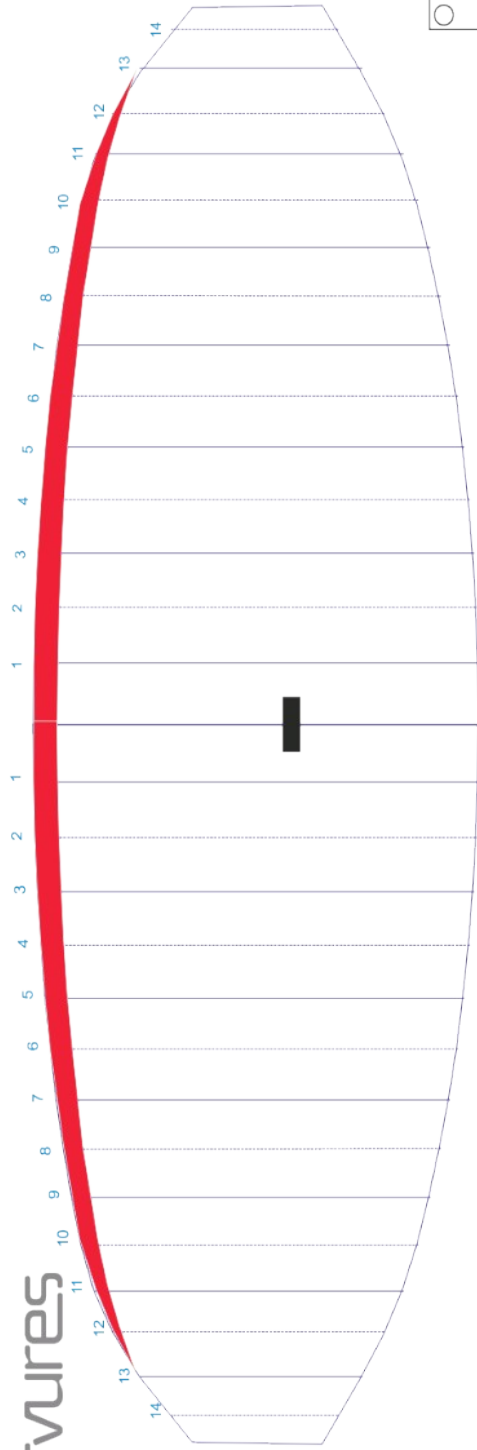
Le contrôle de la longueur de la suspenste "brin simple" du fond de boucle de demi-frein au point repère de la patte d'oie est primordial. La tolérance admissible en longueur est de +/- 3cm.

Côtes :

REVOLINE 19 cône court 138cm ; REVOLINE 19 cône long 190cm

REVOLINE 24 cône court 169,5 cm; REVOLINE 24 cône long 213cm





Ce document est propriété de l'entreprise Nervures Sarl et ne peut être ni reproduit ni diffusé sans son autorisation formelle.